

MODIFICATION AU DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE

R : 03-CPS-240412

Philippe Volpé, appuyé de Benoit Doyon-Gosselin, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat la modification des exigences du Doctorat professionnel en psychologie (DPsy) afin de permettre l'emploi du règlement 31.1 b) Thèse 2^e cycle (par article) dans le cadre de la rédaction de la thèse ».

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la modification des exigences du Doctorat professionnel en psychologie (DPsy) afin de permettre l'emploi du règlement 31.1 b) Thèse 2^e cycle (par article) dans le cadre de la rédaction de la thèse ».



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires



Le 5 mars 2024

Monsieur Gilles C. Roy
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Comité des programmes des cycles supérieurs
Université de Moncton – campus de Moncton
Moncton, N.-B.

Objet : Modification au Doctorat professionnel en psychologie

Monsieur le Vice-recteur,

Vous trouverez ci-joint une correspondance de la part de la directrice de l'École de psychologie (ÉPsy) concernant un changement demandé au programme du Doctorat professionnel en psychologie (D.Psy.).

Entres autres, l'ÉPsy demande que lorsqu'une personne étudiante inscrite au D.Psy. choisit de faire une thèse par article, le règlement de la thèse de 2^e cycle 31.1 b) s'applique pour la thèse de D.Psy. Les raisons motivant cette demande sont mentionnées dans la lettre du 31 janvier 2024 de l'Assemblée de l'ÉPsy.

Par conséquent, lors de sa réunion du 21 février 2024, les membres du Conseil de la FSSSC ont adopté la proposition suivante :

« Que le Conseil de la FSSSC recommande la modification proposée aux exigences du programme du Doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.). »

Afin d'apporter ce changement au répertoire, vous trouverez en pièce jointe le formulaire **CPR 9 (Information nécessaire pour la mise à jour du répertoire)**.

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre le tout à votre prochain Comité des programmes des cycles supérieurs (CPS) du **12 avril 2024**.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Natalie Carrier
Doyenne de la FSSSC

NC/cf
p.j.

c.c. Geneviève Bouchard, directrice de l'ÉPsy
Jacques Richard, président du CÉS-clinique de l'ÉPsy
Horia-Daniel Iancu, vice-doyen de la FSSSC

Moncton, le 31 janvier 2024

Madame Natalie Carrier, Ph.D.
Doyenne
Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires
Université de Moncton

Madame la Doyenne,

L'École de psychologie désire apporter une précision au niveau de son D.Psy. À cet effet, vous trouverez, en pièce jointe, le formulaire CPR-9 relatif à ce changement.

Essentiellement, nous demandons que, lorsqu'une personne étudiante choisit de faire une thèse par article, le règlement de la thèse de 2^{ème} cycle 31.1 b) s'applique pour la thèse de D.Psy.

Les raisons qui motivent ces changements sont les suivantes :

- 1) La thèse de Ph.D. en psychologie comprend 62 crédits ; celle de la M.A.Ps. en comprend 27, tandis que celle du D.Psy. est de 24 crédits ;
- 2) Puisque le D.Psy. est un programme clinique, les exigences en recherche (et en particulier au niveau de la thèse) sont moindres que dans les programmes de Ph.D. et se rapprochent davantage des exigences en recherche des programmes de maîtrise.
- 3) Il n'existe pas de règlements spécifiques pour les programmes de doctorat clinique à l'Université de Moncton.

La résolution suivante a été adoptée lors de la réunion de l'AÉPS du 31 janvier 2024:

R:16-AÉPs-240131

(Richard/Plourde)

Que le CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire – programmes de cycle supérieur) demandant des modifications au programme de D.Psy. soit acheminé aux instances décisionnelles.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires et vous prions d'agréer, Madame la doyenne, l'assurance de nos sentiments respectueux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JR' followed by a stylized flourish.

Jacques Richard
Président du CÉS-clinique de l'École de psychologie

A handwritten signature in black ink, reading 'Geneviève Bouchard' in a cursive script.

Geneviève Bouchard
Directrice de l'École de psychologie

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
- ☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme	Doctorat Professionnel en Psychologie
1.2 Unité responsable	École de Psychologie, FSSSC
1.3 Diplôme accordé	D.Psy.
1.4 Durée du programme	48 mois consécutifs à temps plein, 7 ans à partir de la première inscription au programme
1.5 Lieux où est offert le programme	Moncton
1.6 Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} juillet 2024

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Programme destiné **aux personnes étudiantes** qui désirent faire carrière en psychologie professionnelle. Il rencontre les exigences de formation du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick, ainsi que des autres organismes de réglementation de la pratique de la psychologie au Canada. Plus spécifiquement, le programme permettra **aux personnes étudiantes** de parfaire leurs connaissances sur les fondements biologiques, individuels, sociaux et cognitivo-affectifs du comportement afin de pouvoir les analyser, synthétiser et évaluer, ainsi que de parfaire leurs compétences en relations interpersonnelles, évaluation, intervention, recherche, éthique et supervision pour les mettre en application et les évaluer.

2.2 Conditions d'admission

Satisfaire aux conditions générales d'admission aux études de troisième cycle (Règlement universitaire 22.2).

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu) _

Pour être admis au doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.), la personne candidate doit :

- nonobstant le règlement 22.2, être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent, en psychologie avec une moyenne minimale de 3,50 dans un système où la note maximale est de 4,30. Une moyenne de 3,50 (ou l'équivalent) n'assure pas l'admission;
- avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais;
- être parrainée par une professeure ou un professeur membre de l'Assemblée de la FESR;
- adresser au Service de l'admission une demande d'admission qui comporte le document supplémentaire suivant :

- une lettre d'intention relativement au thème de recherche proposé, aux expériences de travail (rémunérées ou bénévoles) en relation d'aide, ainsi qu'à la formation pertinente à la psychologie clinique (cours universitaires ou autres formations);

La demande d'admission doit être reçue au Service de l'admission de l'Université au plus tard le 1er février en vue d'une inscription au programme en septembre de la même année.

- Les personnes candidates peuvent être invités en entrevue.

2.3 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : ☐ conditions de maintien; ☐ exigences linguistiques; ☐ critères de promotion ; ☐ autres)

AUTRES EXIGENCES DU PROGRAMME

La personne candidate qui satisfait aux exigences d'admission peut être admise sous réserve des capacités d'accueil qui sont établies annuellement. L'offre d'admission est faite après étude pour la session d'automne qui suit et n'est valide que pour cette session.

La personne étudiante peut être appelée à compléter un ou des stages/internat à l'extérieur de la région de Moncton.

La session d'admission au programme est celle de l'automne.

La personne étudiante doit être inscrite à temps plein pour 48 mois consécutifs. La durée maximale est de sept ans à partir de la première inscription au programme.

Lorsqu’une personne étudiante choisit de faire une thèse par article, le règlement de la thèse de 2e cycle 31.1 b) s’applique pour la thèse de D.Psy.

2.4 Profil du programme

TABLEAU DE COURS

1re ANNÉE

OBLIGATOIRES		54 CR.
PSYC6301	Séminaire de thèse	3
PSYC6402	Psychopathologie enfant-ado	3
PSYC6412	Psychopathologie chez l'adulte	3
PSYC6502	Méthodes quantitatives psycho	3
PSYC6602	Éthique psycho professionnelle	3
PSYC6611	Relation d'aide en psychologie	3
PSYC6702	Évaluation psycho enfant-ado	3
PSYC6901	Stage professionnel enfant-ado	6
PSYC7800	Intervention psycho enfant-ado	3
PSYC8050 ⁽¹⁾	Thèse	24

TOTAL	54 CR.
-------	--------

⁽¹⁾ L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à un bloc de thèse dès la première session et ce conformément aux Conditions financières.

2e ANNÉE

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

OBLIGATOIRES	21 CR.
PSYC6712	Évaluation psycho de l'adulte 3
PSYC7107	Psychopharmacologie clinique 3
PSYC7300	Psycho intergroupe culturelle 3
PSYC7505	Méthodes de recherche clinique 3
PSYC7810	Intervention psycho adulte 3
PSYC7910	Stage professionnel adulte 6
OPTION	6 CR.
Deux cours à option. Voir la liste ci-dessous.	
TOTAL	27 CR.

3e et 4e ANNÉES

OBLIGATOIRES	54 CR.
PSYC7610	Examen prédoctoral 6
PSYC8910	Synthèse psy. professionnelle 3
PSYC8920	Supervision psycho clinique 3
PSYC8940 ⁽²⁾	Stage professionnel avancé 6
PSYC8950	Internat 36
TOTAL	54 CR.
GLOBAL	135 CR.

⁽²⁾ Avant de s'inscrire au cours PSYC8940, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires des deux premières années du programme, y compris le cours PSYC6301.

Liste des cours à option

En consultation avec le responsable de la formation professionnelle, l'étudiante ou l'étudiant choisit deux cours à option parmi les suivants.

Fondements biologiques

PSYC7110	Neuropsychologie clinique 3
PSYC7120	Psychologie de la santé 3

Fondements cognitivo-affectifs

PSYC7202	Psychologie cognitive 3
PSYC7210	Psychologie de l'émotion 3

Fondements sociaux

PSYC7310	Séminaire psychologie sociale 3
PSYC7320	Psychologie famille et système 3

Évaluation de programmes

PSYC6550	Évaluation de programmes 3
----------	----------------------------

REMARQUE: Les cours PSYC6402 et PSYC6412, obligatoires au programme, ont trait aux connaissances des fondements individuels du comportement.